



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le démantèlement de l'enseignement professionnel public

Question écrite n° 8468

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. Les formations délivrées par les lycées professionnels ont permis, depuis l'après-guerre, à des milliers de jeunes de se former pour pouvoir s'insérer dans le monde du travail et la société. Néanmoins, depuis plusieurs dizaines d'années, les lycées professionnels pâtissent d'un déficit d'image et surtout d'une mise en concurrence systématique avec l'apprentissage. La formation professionnelle tend à se réduire à l'apprentissage pourtant marqué par les nombreux accidents du travail et ruptures de contrat. Près de 72 % des jeunes entrant en CAP par voie scolaire obtiennent leur diplôme contre seulement 61 % par la voie de l'apprentissage. Il est souvent reproché à l'enseignement professionnel public sous statut scolaire d'être trop coûteux ; un élève en lycée professionnel coûterait 12 000 euros par an. Toutefois, le coût de la formation d'un apprenti n'est jamais évoqué alors même que le niveau d'argent public engagé serait bien plus élevé ; de l'ordre de 16 000 euros par jeune et par an (sans prise en compte des diverses primes versées aux entreprises). Un coût donc supérieur pour une formation moins qualifiante puisque les formations spécialisées et régionalisées deviennent souvent obsolètes en dehors des lieux où elles ont été acquises. L'obtention d'un diplôme national, garantie par la puissance publique reste primordiale et c'est ce que permettent les lycées professionnels. Dans une société en évolution permanente et un marché du travail que M. le ministre souhaite particulièrement flexible, on ne peut laisser les jeunes sans les bases scolaires et citoyennes suffisantes pour leur permettre d'évoluer dans leur vie professionnelle et personnelle. Il souhaiterait savoir ce qu'il compte faire pour assurer la pérennité de l'enseignement professionnel public en formation initiale sous statut scolaire.

Texte de la réponse

La France compte aujourd'hui 1 484 lycées professionnels qui forment chaque année plus de 665 000 jeunes (données RERS 2017 : 110 692 élèves en CAP et 537 898 élèves en baccalauréat professionnel pour 2016) en alternance aux métiers professionnels d'ouvriers, de techniciens, d'employés dont le pays a besoin, tant dans le secteur industriel que tertiaire. L'enseignement professionnel forme par alternance à plus de 100 métiers, avec 18 filières professionnelles et près de 600 diplômes/spécialités du niveau V (CAP) au niveau III (BTS). Par ailleurs, la réussite au baccalauréat professionnel se situe entre 80 % et 82,5 % depuis 2014. 27 % des bacheliers pour la session de juin 2017 ont obtenu un baccalauréat professionnel, soit 176 104 admis qui représentent 22 % d'une génération, proportion très supérieure à celle observée en 2010 avant la réforme de la voie professionnelle (14,2 %). Au terme d'une période de concertation et à l'issue de consultations menées dans le cadre de la mission confiée à des personnalités qualifiées, le ministre de l'éducation nationale, attaché à revaloriser l'enseignement professionnel, a présenté, le 28 mai 2018, ses propositions pour faire émerger une voie professionnelle, en vue de former les talents aux métiers de demain. La transformation qui s'engage vise à : faire émerger une nouvelle génération de campus des métiers et des qualifications, à la fois lieux de vie, de formation, d'innovation et de réussite. mettre en cohérence les contenus de formation pour mieux répondre aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain ; définir une offre de formations ambitieuse et attractive en liaison avec les secteurs d'activités porteurs comme le numérique, l'énergie, ou les savoir-faire français ou

l'environnement, tout en accompagnant la transformation des formations qui insèrent le moins ; adapter le parcours aux besoins de chacun : - le CAP pourra être préparé en 1,2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves ; - un baccalauréat professionnel plus progressif et plus lisible se met en place : La classe de seconde professionnelle est organisée par grandes familles de métiers regroupant des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de baccalauréat et le choix de la spécialité a lieu à l'issue de l'année de seconde. En terminale professionnelle, l'élève, selon qu'il décide de s'orienter vers la vie active ou de poursuivre vers l'enseignement supérieur, peut suivre un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat ou un module de poursuite d'études. Des classes passerelles sont également créées en STS dès la rentrée 2018 pour mieux accompagner la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur ; Cette réforme va également développer les complémentarités et articulation entre formation sous statut scolaire et apprentissage. Il s'agit ainsi de développer l'apprentissage dans tous les lycées professionnels afin de proposer une diversité de parcours aux élèves et de sécuriser les transitions entre les deux modalités de formation. L'ensemble de ces mesures dont la complémentarité renforcée entre apprentissage et voie scolaire, notamment par le développement de parcours mixtes porté par le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, consolidera l'attractivité et le prestige de la voie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8468

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mai 2018](#), page 4143

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9352